



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 88

Question écrite n° 122219

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'aménagement de la RN 88. Il désire connaître les crédits affectés à cet aménagement dans le prochain budget.

Texte de la réponse

L'État est attaché à l'aménagement de la RN 88 sur l'ensemble de son linéaire. Cet aménagement vise à mettre en relation les liaisons Nord-Sud que sont les autoroutes A 20 (Paris-Toulouse), A 68 (Toulouse-Albi) et A 75 (Clermont-Ferrand-Béziers) pour assurer le désenclavement des territoires traversés et pour améliorer les relations entre les divers pôles économiques desservis par l'itinéraire. Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) connaît l'importance que revêt cet aménagement pour les territoires irrigués par la RN 88. Aujourd'hui, l'État est clairement engagé dans une modernisation de cet axe, notamment par sa mise progressive à 2 x 2 voies. Cette orientation forte est rappelée dans le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) rendu public le 18 novembre 2011. Une nouvelle étape significative dans la poursuite de l'aménagement de la RN 88 dans le département de la Lozère a d'ailleurs été franchie récemment avec la déclaration d'utilité publique de la rocade ouest de Mende, prononcée par arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2011. L'aménagement de la RN 88 relève aujourd'hui des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), qui succèdent au volet routier des contrats du plan État-région. Le PDMI actuel prévoit ainsi 428 Meuros pour l'aménagement de cet axe sur les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. L'action de l'État s'inscrit aujourd'hui dans un contexte budgétaire fortement contraint. Néanmoins, il est prévu de poursuivre l'effort sur la RN 88 et de rajouter, au titre de l'année 2012 7 Meuros aux 128 Meuros d'ores et déjà mobilisables pour l'axe. L'ensemble de ces crédits permettra la poursuite des opérations en cours, en particulier le contournement est du Puy-en-Velay, l'aménagement de Saint-Jean-la-Mothe ou encore la rocade d'Albi. Seront également poursuivies les études et procédures de la rocade ouest de Mende, du contournement est de Mende et de la déviation des communes de Langogne et Pradelles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122219

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11915

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 537